



Doudeville



L'espérance du lin

ARRETE MUNICIPAL de CIRCULATION
Commune de DOUDEVILLE
Seine-Maritime

N°34-06-2026

Fête du Lin 2026

Le Maire de DOUDEVILLE,

Vu, le Code des Collectivités Territoriales,

Vu, le Code de la Route,

Considérant l'organisation de la Fête du lin le week-end du 12 au 14 juin 2026,

A R R E T E

Article 1^{er} : A compter du 07 juin 2026 - 23h00 au mardi 16 juin 2026 - 22h00 le stationnement est interdit sur l'ensemble de la place Général de Gaulle, et la circulation sera interdite le temps du montage des chapiteaux.

Article 2^{ème} : Du vendredi 12 juin - 6h00 au dimanche 14 juin 2026 - 22h00 le stationnement et la circulation seront interdits rue Carnot et rue de la mare.

Article 3^{ème} : Du jeudi 11 juin - 8h00 au dimanche 14 juin 2026 - 20h00 la circulation sera interdite au niveau de la place Général de Gaulle.

De même, toujours dans le cadre du plan vigipirate, à compter du vendredi 12 juin 2026 - 7h00 au dimanche 14 juin 2026 - 20h00 les rues mentionnées ci-dessous feront l'objet de barrages fixe dont une partie mobile (en raison de la sécurité :

- Place Général de Gaulle au niveau du « Crédit Agricole »
- Rue de la mare avec son intersection avec la rue Auguste Cavé

De barrages fixe en raison de la sécurité :

- Parking Durozey du côté de la RD 20
- Rue Carnot du côté de la RD 20
- Rue Carnot côté rue de la Mare

Article 4^{ème} : Le samedi 13 juin de 6h00 à 13h30 dans le cadre du déplacement du marché, le stationnement et la circulation seront interdits au niveau de la place du Général de Gaulle de l'intersection rue Jean Varin / rue Savoye Rollin à la rue Maréchal de Villars compris.



Dans le cadre du plan vigipirate, les rues mentionnées ci-dessous feront l'objet de barrages fixes dont une partie mobile (véhicule + doublé de barrières) en raison de la sécurité :

- Place Général de Gaulle de l'intersection de la rue Savoye Rollin / rue Jean Varin au niveau du muret situé au droit du pignon de la mairie
- Rue Maréchal de Villars de l'intersection de la rue Pierre Lamotte – RD 20
- Place Général de Gaulle au niveau de l'entrée avec le Carrefour Market

Article 5^{ème} : Du jeudi 11 juin 2026 - 19h00 au dimanche 14 juin 2026 à 22h00, le stationnement sera interdit sur la Place Durozey (parking)

Article 6^{ème} : Un dispositif signalera cette prescription et le service voirie de la Ville de Doudeville est invité à prendre toute précaution en ce qui concerne cette manifestation, notamment vis-à-vis des piétons et des automobilistes, afin de garantir la sécurité des usagers, et de gêner le moins possible la circulation.

Toute infraction au présent arrêté sera constatée et poursuivie conformément aux lois et règlements en vigueur. L'enlèvement du véhicule pourra être effectué par un garage agréé par la Préfecture de la Seine-Maritime. Les frais de mise en fourrière et de gardiennage seront à la charge du contrevenant.

Doudeville, le

03 JUIN 2026

Le Maire,

Alain ZAM



Ampliations :

- M. l'agent de police
- Gendarmerie
- Service Voirie
- D.D.R
- Service incendie
- Doudeville en fête
- Le demandeur
- Registre